Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260219-B_2026_20-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS.
Etaient présents : Chrystèle BERTRAND, Fabrice DALINO, Bruno DUTEIL, Yannick FOUVILLE, Marie GUEGUEN, Régine LEFEUVRE, Marcelle LE GUELLEC, Christophe MARTINS, Isabelle OZOUX, Jean RONSIN, Joseph THEBAULT.
Etaient excusés : Loïc BOISGERAULT, Fabienne BONDON

La séance est ouverte à 9h30
Secrétaire de séance : Marcelle LE GUELLEC

ADMISSIONS EN NON-VALEURS – BUDGET REOM - ANNEE 2026

N° Délibération B/2026/20

EXPOSE DES MOTIFS

Le comptable public a présenté le 23/07/2025 et le 02/09/2025, une demande d'admission en non-valeur de créances relatives à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces 132 créances concernent des particuliers ou des entreprises et ont été émises entre 2019 et 2025 dont le montant total s'élève à 11 924.63 €.

Le comptable public propose l'admission de ces créances en non-valeur pour divers motifs comme des poursuites sans effet, des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite ou des demandes de renseignement négatives.

Par ailleurs, une procédure de redressement visant la société NEO SANTE s'est traduite par une liquidation judiciaire en date du 14/01/2026. Le montant total des créances concernées par cette liquidation est de 483 €. Il est proposé d'admettre cette créance en non-valeur.

Conformément aux états 7016161231 et 7588231032 établis par le comptable public, le montant des admissions en non-valeurs proposées pour le budget REOM s'élève à 12 407.63 €.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :
- approuve l'admission en non-valeur des créances listées ci-dessus présentées par le comptable public pour un montant de 12 407,63 €.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE